L'Autorité donne son feu vert aux acquisitions de Mauboussin et Guérin Joaillerie par les Galeries Lafayette et La Compagnie Financière Nemarq & Co

Publié le 23 juillet 2019

L'essentiel

L'Autorité de la concurrence autorise la prise de contrôle conjoint par le groupe Galeries Lafayette et La Compagnie Financière Nemarq & Co (ci-après « CFN », holding contrôlée par le PDG actuel de Mauboussin) des sociétés Mauboussin et Guérin Joaillerie, cette dernière étant déjà contrôlée par Galeries Lafayette avant l'opération.

Les entreprises concernées par l'opération

Les acquéreurs

Le groupe Galeries Lafayette est actif dans les secteurs de la distribution de la mode, du luxe, de la beauté, des loisirs et de la maison en France. Il exploite les enseignes généralistes Galeries Lafayette et BHV/Marais ainsi que les enseignes spécialisées de bijouterie ou d'horlogerie Louis Pion, Guérin Joaillerie, Galeries Lafayette-Royal Quartz Paris. Enfin, Galeries Lafayette exploite également Mille et Une Listes, Eataly Paris Marais, Bazarchic et La Redoute. Le groupe Galeries Lafayette propose également des prestations de tour-opérateur

et d'agence de voyages, via Galeries Lafayette Voyages.

CFN est une holding contrôlée par M. Alain Nemarq, actuel président directeur général de la société Mauboussin.

Les sociétés rachetées

Mauboussin est spécialisée dans la distribution de détail d'articles de bijouterie et joaillerie haut de gamme, et, plus accessoirement, dans les articles d'horlogerie, les parfums, la maroquinerie et les lunettes. Elle exploite notamment un réseau de 55 boutiques, 22 corners, 4 « boutiques dans des boutiques » et un site internet marchand, mauboussin.fr.

Guérin Joaillerie est également spécialisée dans la distribution au détail d'articles de bijouterie par le biais de 21 boutiques et 18 corners au sein des magasins du groupe Galeries Lafayette et de son site internet marchand guerin.com.

L'instruction réalisée par l'Autorité de la concurrence a permis d'écarter tout problème de concurrence

Les activités des parties sont en concurrence directe principalement sur les marchés de l'approvisionnement et de la distribution au détail de produits d'horlogerie, bijouterie, joaillerie et orfèvrerie, dans 44 zones de chalandise.

L'analyse de l'opération a toutefois permis d'écarter tout problème de concurrence. En effet, sur ces zones de chalandise, les magasins de bijoux détenus par la nouvelle entité seront au final peu nombreux et devront faire face à de nombreux concurrents : grands groupes d'enseignes nationales spécialisées, au premier rang desquelles celles du groupe Thom Europe (« Marc Orian », « Histoire d'Or », « J'M », « Trésor ») et de Synalia (« Julien d'Orcel », « Guilde des Orfèvres », « Mégalithes »), ainsi que de nombreux bijoutiers locaux.

Au terme de son instruction, l'Autorité a autorisé l'opération sans conditions.

[1]*shop-in-shop*

19-DCC-136 DU 23 JUILLET 2019

relative à la prise de contrôle conjoint des sociétés Mauboussin et Guérin Joaillerie par le groupe Galeries Lafayette et la société La Compagnie Financière Nemarq & Co

Consulter le texte intégral de la décision

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail